

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE JOURNAL DU LOT à tous ses abonnés & lecteurs

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Les derniers assauts contre le ministère. — Le budget. — L'affaire Syveton.

Le Parlement a un peu chômé cette semaine; il fêtait Noël et était obligé en conscience de ne pas travailler lundi puisque, de par ses ordres, ce jour était devenu férié... ou à peu près, car le projet voté n'intéresse que les paiements d'effets commerciaux.

Pourtant la haine de l'opposition anti-républicaine contre le gouvernement reste aussi vive. Vendredi, cette haine s'est manifestée par un nouvel assaut contre le ministère. L'occasion, c'était encore les fiches, les fameuses fiches, mais il s'agissait de militaires cette fois. Et on s'imagine bien que la patrie, le drapeau ont offert un thème facile aux déclamations.

Peut-être escomptait-on des défaillances et en particulier celle du nouveau ministre de la guerre, ami personnel de M. Doumer. Mais la riposte de M. Berteaux fut vive et énergique; et les faits qu'il cita dans son discours montrèrent très bien que le danger était grand pour les officiers républicains et pour la discipline elle-même. Partout la réaction militaire se met à parler haut, et sous prétexte de délation, exerce des tracasseries sans nombre contre le petit nombre d'officiers loyaux. Et cela menace de déchaîner la guerre intestine dans l'armée.

Pour éviter cette conjoncture et réfréner les passions déchaînées, la Chambre a voté un ordre du jour approuvant MM. Berteaux et Combes à la majorité de 40 voix.

Samedi et mardi s'est continuée la discussion sur les dépenses du budget de l'agriculture. Le travail est lent et pénible; à chaque instant des incidents étrangers viennent distraire l'attention de la Chambre: décorations, accidents de chemins de fer, etc... Bref, c'est l'obstruction parlementaire dans toute sa beauté.

Mais déjà la majorité s'aperçoit du discrédit dans lequel les opposants veulent jeter le Bloc républicain avant les élections. Le but est de faire avorter toutes les réformes proposées par le Cabinet: retraites ouvrières, impôt sur le revenu, séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et la tactique sera d'user de cet avolement contre la République en 1906.

Le projet de loi contre le monopole des inhumations a permis de se rendre compte de la valeur du système employé. Pour finir en avec lui, il suffisait d'une heure; trois fois la Chambre l'avait voté et chaque fois la droite avait multiplié ses amendements. L'accord s'était fait entre les deux assemblées et tout permettait d'espérer que les choses iraient vite. Or cette loi a pris trois séances. Et il avait fallu toute l'insistance de M. Rabier pour la faire mettre à l'ordre du jour.

La réussite finale démontre que si la majorité veut se reprendre et manifester l'énergie dont elle a fait preuve à la fin de la discussion de la loi sur les inhumations, ses adversaires qui ont l'haleine courte finiront par être à court de paroles et ils ne tarderont pas à capituler.

L'affaire Syveton reste toujours la grande préoccupation du public. Et il semble bien qu'en effet le mystère est plus profond qu'on ne s'imaginait autour de cette mort.

Tout d'abord on avait cru à un banal accident; puis sur l'insistance des nationalistes à accuser les francs-maçons d'un crime inepte, les journaux républicains y avaient regardé de plus près et ils avaient accepté l'hypothèse du suicide, c'était les parents du mort, qui affirmaient avec certaines preuves à l'appui cette fin lamentable d'un homme taré au point de vue moral. Et comme l'explication éclaboussait les membres de cette famille, aussi bien que la mémoire du défédé, on en avait conclu que là pouvait bien être la vérité.

Mais les variations de Mme Syveton, l'attitude de son confident, le docteur Tolmer et même les propos de la fille et du gendre de Syveton ont amené le doute sur le suicide. Et voici que l'hypothèse d'un assassinat prend corps, assassinat qui aurait été commis par les proches, dans un intérêt facile à concevoir si l'on songe que Syveton s'était assuré pour 150.000 fr.

Pour se défendre, Mme Syveton a cherché à renforcer la thèse du suicide en confiant au juge d'instruction l'improbabilité de son mari et en remettant au Président de la Patrie française 98.000 fr. soustraits à la caisse de cette association. Mais comme cette remise a été tardive, la critique impartiale en a déduit d'une part, le vol indiscutable du mort, mais d'autre part aussi la complicité de sa femme et sans doute l'envie d'ajouter ces 98.000 fr. au 150.000 fr. des assurances.

C'est pour éviter toutes ces suspensions légitimes que le Dr Tolmer et Madame Syveton troublés, cherchent à lancer une dernière explication, celle d'une suggestion venue d'en haut, du gouvernement sans doute, en vue d'amener Syveton au suicide par le scandale fait autour de ses tares connues.

L'improbable en est là; il n'y a plus qu'à attendre la fin de l'histoire.

A L'ÉTRANGER

L'incident de Hull. — L'agitation en Russie. — En Espagne. — La guerre Russo Japonaise.

La Commission d'enquête internationale sur l'incident de Hull est tout entière réunie à Paris; le lieu de ses réunions sera le ministère des Affaires Étrangères. Il y a trois puissances représentées: l'Angleterre et la Russie tout naturellement, et les Etats-Unis; la France fournit le Président qui est le vice-amiral Fournier et le Secrétaire.

Quant aux organes de la Commission, ils sont au nombre de trois: 1° les commissaires; 2° les assesseurs juridiques et 3° les agents du gouvernement. Plusieurs des témoins parmi lesquels un certain nombre d'officiers russes, sont déjà à la disposition des enquêteurs.

En Russie la révolution grandit toujours; les *Zemstvos* votent et envoient à St-Petersbourg des ordres du jour nettement constitutionnalistes. Devant cette poussée de l'opinion, favorisée par les événements de Mandchourie, on s'attendait à des concessions de la part du tsar, concessions qui devaient être publiées dans un manifeste solennel. Ce manifeste vient de paraître sous la forme d'un rescrit au Sénat. Malheureusement si l'on écarte le verbiage inutile, d'origine patriarcale, il reste que le tsar refuse d'abandonner quoi que ce soit des « principes inébranlables » qui forment la base de l'empire, et qu'il menace les turbulents qui veulent obtenir plus qu'il ne veut donner.

Ce rescrit cause donc une grosse déception et il est à croire que ni les libéraux ni les ouvriers socialistes ne se laisseront intimider ou acheter par de fallacieuses promesses.

En Espagne, nouvelle crise ministérielle. La question électorale, les réformes militaires et navales, le «convenio» ou Concordat conclu avec le Vatican avaient créé au ministère de M. Maura un conflit permanent avec les oppositions qui ne pouvaient s'éterniser. Cette crise est considérée par les républicains comme l'une des dernières du régime monarchique lui-même.

Pour l'instant, c'est le général Azeanaga, président du Sénat, qui a reconstitué le ministère; il garde l'étiquette

conservatrice, mais il est considéré comme un cabinet transitoire, destiné à préparer la rentrée de M. Maura. Du côté des libéraux et des républicains, il n'a reçu qu'un accueil froid et même irréductiblement hostile.

En Extrême-Orient, la situation reste toujours de plus en plus défavorable à la Russie. Les Japonais avancent continuellement sous Port-Arthur avec une énergie et une ténacité inlassables que ne rebutent pas les sacrifices d'hommes. Ils cherchent en ce moment à s'emparer des forts de l'enceinte principale qui sont encore entre les mains des assiégés.

Mais un grand résultat est acquis, c'est la destruction de la flotte russe, destruction qui va permettre à l'amiral Togo d'aller faire reposer ses vaisseaux et ses troupes jusqu'au jour de l'arrivée de la flotte de la Baltique, dans les eaux du Pacifique. Une polémique, engagée par le capitaine Cladon dans le *Novosti Vremia*, démontre d'ailleurs le peu de valeur de cette escadre, et les journaux annoncent que l'amiral, très bien renseigné la-dessus, mieux que sur les choses de la mer du Nord, a décidé de ne pas dépasser Madagascar.

LE FURETEUR.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Escarmouches

Le quartier général de Mandchourie a envoyé mardi dernier le rapport suivant :

« Les canons de gros calibre et les pièces de campagne des Russes ont bombardé cet après-midi, à trois heures, le pont du chemin de fer traversant le Cha dans le voisinage de la gare, et les canons de Ta-Lien-Tsoung ont tiré sur Chi-Yang-Toung et Cha-Liu-Tsoung. Au couché du soleil, la cavalerie a attaqué Elintoun; mais elle a été repoussée par la nôtre.

« A huit heures et demie du soir, la cavalerie russe a enveloppé les grand'gardes japonaises, mais celles-ci ont reçu du renfort et l'on repoussé. Les Japonais ont eu trois hommes tués ou blessés. »

A Port-Arthur

Un télégramme de provenance japonaise rapporte que la garnison russe de Port-Arthur espère avec confiance être secourue avant 1^{er} mars et que le moral des hommes est excellent. Ils sont résolus à combattre jusqu'au bout.

L'armée russe a assez d'approvisionnement pour aller jusqu'en février et la marine pour un mois de vivres. Le prix des denrées alimentaires est très élevé. Le bœuf se paie 3 fr. 75 la livre, la viande de cheval 1 fr. 50 et la viande de chien 80 centimes. Les dindes valent près de 375 francs pièce et les œufs 500 fr. le cent.

On pense à Tokio que la capture récente des hauteurs de la baie du Pigeon aidera à restreindre le nombre de navires forçant le blocus.

Les autorités japonaises publient de nouvelles listes de soldats et d'officiers tués, pense-t-on devant Port-Arthur.

Le bruit court que le général Stoessel s'est assez grièvement blessé en tombant de cheval.

MOTS DE LA FIN

Jean Hiroux a tué son père et sa mère. Ce crime a été commis avec une férocité révoltante et le coupable va être condamné à mort.

Après les débats, le président du tribunal lui demande s'il n'a rien à ajouter pour sa défense.

— Mon Dieu ! non, monsieur le président, répond-il; seulement j'espère que vous aurez pitié d'un pauvre orphelin !

On plaide en divorce : Madame ne veut plus voir son époux. — Pourquoi donc ? questionne le président.

— Je ne le savais pas si bête !

Le mari, interrompant avec vivacité :

— Je vous demande pardon, monsieur le président, elle le savait très bien.

CHRONIQUE

Pages d'Histoire

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS VI APRES L'ACCORD

L'accord franco-anglais a été presque universellement bien accueilli. Quelques critiques qui s'élevèrent prouvent seulement que les choses mêmes les plus raisonnables ne sauraient contenter tout le monde. Il y a, en effet, de rares opposants des deux côtés de la Manche. Du nôtre, un singulier état s'est manifesté. D'aucuns contestent l'intérêt que nous avons à être les directeurs, les réformateurs du Maroc, du moment que nous nous interdisons d'en faire un marché réservé à nos produits. Ce protectionnisme, si peu dans son domaine en matière coloniale, prouve seulement, en intervenant dans cette affaire, qu'il ne se doute pas de quelle manière la question marocaine se pose pour nous. Il ne s'agit pas de nous ouvrir un marché, encore que le fait de diriger la réorganisation marocaine doive nous réserver une belle part des bénéfices que cette opération de civilisation et de mise en valeur procurera à toutes les nations commerçantes. La question, pour nous est toute politique : nous avons à assurer contre une inconnue menaçante l'avenir de l'Algérie « à couvrir les approches de notre empire », pour reprendre une expression heureuse de M. Delcassé.

Mais la plupart des oppositions ne se fondent sous aucune argumentation précise. Elles semblent beaucoup plus représenter une mauvaise humeur instinctive que des systèmes raisonnés. Tandis que certains français s'indignent de l'abandon de l'Egypte, certains anglais qui ont trouvé leur organe dans le *Morning Post*, pleurent sur les perspectives marocaines fermées pour obtenir des concessions dérisoires dans la vallée du Nil. Aux uns et aux autres, nous voudrions seulement demander ce qu'ils auraient bien pu vouloir faire. Qu'est-ce que l'Angleterre pouvait vouloir tenter au Maroc, surtout après l'échec irrémédiable de la politique de tutelle discrète, menée de 1900 à 1904 par sir Harry Mac Lean et sir Arthur Nicholson ? Voulaient-elle démasquer des batteries plus évidentes pour s'attirer immédiatement l'hostilité de la France, suivie de celle non seulement des puissances qui pouvaient avoir des visées marocaines, mais encore des nations qui ont, sur un point quelconque du globe, un intérêt à se rapprocher de nous et à nuire à l'empire Britannique ? L'Angleterre ne serait jamais allée au Maroc sans courir de suprêmes aventures. C'est donc la possibilité toute négative d'y contrecarrer notre action que le *Morning Post* regrette, quitte à perdre l'occasion de payer la fin de notre opposition en Egypte, de gagner notre assentiment à la présence des Anglais sur les bords du Nil.

Et que voulaient faire de leur côté les Français qui préchaient, en ce qui concerne l'Egypte, la politique de la protestation éternelle ? Ces esprits, purement négatifs, seraient assurément bien moins que d'autres allés jusqu'à la guerre, le seul moyen évident de chasser les Anglais d'Egypte pour nous y installer à leur place, en admettant que l'Europe ait bien voulu nous permettre de profiter ainsi d'une pareille aventure, si elle s'était terminée à notre avantage. Pendant plus de 15 ans la politique d'opposition à l'Angleterre en Egypte a été pratiquée et nous aimerions bien savoir ce qui en est sorti en dehors de la confirmation très appréciable de nos privilèges et de nos institutions. Cette politique n'a jamais été sérieusement voulue en ces dernières années parce que les critiques mêmes qui la regrettaient si fort aujourd'hui, savent bien qu'elle nous aurait menés si elle n'avait pas reculé devant les moyens adéquats au but... à traiter l'oc-

cupation anglaise de l'Egypte comme les japonais traitent en ce moment celle de l'occupation russe en Mandchourie. En réalité, du moment où nous n'avons pas le tempérament, ni sans doute la possibilité des grands moyens, ce n'est pas en 1904, mais bien en 1882, que l'Egypte était perdue; il y a des fautes sans remède. Si nous tenions absolument à résoudre la question d'Egypte après l'abdication de 1882, il fallait la traiter non comme un des objets de notre politique, mais comme l'objet de cette dernière et de tous ses efforts, du moment où nous ne voulions ni nous le pouvions, c'eût été simplement aggraver la faute de 1882 que de s'obstiner éternellement à y remédier par des demi-mesures. A force de nous acharner dans l'impasse, nous aurions atteint le moment où nous n'eussions pu en sortir que ridicules et sans aucune compensation. Nous nous estimons heureux qu'un ministre des affaires étrangères ait eu une vue un peu plus réaliste, nous dirons presque industrielle des choses.

Il y avait bien, nous le savons, la fameuse solution européenne que nous avons envisagée après 1882 pour ne pas marcher seuls dans la question d'Egypte. Mais, si celle-là était possible, peut-être, nous ne voyons pas bien ce qu'elle avait de désirable. On ne persuadera jamais à un Français jouissant de son bon sens qu'il eût été préférable d'installer l'Europe en Egypte que d'installer la France elle-même au Maroc, et au lieu de s'obstiner de part et d'autre à l'impossibilité ou à la vanité, on a bien fait de liquider les questions.

De la vieille Egypte Française de Bonaparte, de Mariette, de de Lesseps, nous sauvons tout ce qui pouvait être sauvé après vingt ans d'occupation anglaise, nos écoles, nos institutions scientifiques. Nous préservons encore notre commerce dont la liberté est garantie pour trente années. En échange de ces concessions, l'Angleterre reçoit des garanties identiques pour son commerce au Maroc; nous l'assurons en outre contre la fortification du détroit. Mais pour maintenir le parallélisme absolu des clauses relatives à l'Egypte et au Maroc, cette dernière concession a pour corollaire l'engagement de l'Angleterre de ne lever aucune fortification sur les bords du canal de Suez.

Bref, en Egypte et au Maroc chacune des deux puissances sauvegarde l'accessoire; elle garde ce qu'elle pouvait garder, mais elle cède le principal, s'inclinant devant la situation de fait prépondérante prise par l'autre, et qu'elle ne pouvait contester que les armes à la main par une guerre à laquelle ni l'Angleterre ni la France ne seraient allées de propos délibéré.

Pour ne pas comprendre l'avantage de ce marché il faut un être, un esprit, pétrifié dans les questions traditionnelles et fermé à l'importance des questions nouvelles. Les Français qui s'insurgent contre les conventions du 8 avril montrent simplement qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris, pas même l'importance primordiale qu'a prise pour nous l'Afrique du Nord-Ouest.

Le triomphe de la politique qui a consolidé et étendu les positions respectivement acquises dans les 20 dernières années est d'ailleurs celui de la conception coloniale elle-même. C'est grâce à ses progrès dans les esprits que notre diplomatie poussée, soutenue, a pu abandonner les questions anciennes pour consolider et étendre les résultats de la renaissance coloniale des vingt dernières années. C'est sans doute aussi parce que les Anglais n'ont pu se faire aucun doute sur l'orientation nouvelle de nos préoccupations sur l'influence prépondérante que l'idée coloniale commence à exercer sur notre politique, que, pour écarter l'hostilité de la France inévitable, s'ils ne nous avaient fait certaines concessions, ils ont fait avec nous un traité qu'ils n'auraient sans doute pas conclu à l'époque où ils paraissaient mal résignés à nous considérer comme une grande puissance mondiale.

Mais l'accord franco-anglais n'invalait personne à faire le matamore à l'égard des tierces puissances, ni à s'engager l'appétit dans l'espoir d'une sorte de curée marocaine. Beaucoup n'ont pas manqué, cependant, de tomber dans l'une ou l'autre de ces erreurs, après avoir poussé à l'entente et vanté son heureux équilibre, il faut maintenant prêcher la modération à ceux qui se sont empressés d'en tirer des conclusions maladroites ou excessives.

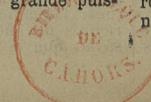
Pour certains, l'accord franco-anglais est un coup direct porté à l'Allemagne. Ils ont eu la sottise de le penser, et celle, qui est pire encore, de le dire. Ce sont des gens pour lesquels aucun succès ne compte s'il ne cause quelque dommage à autrui et on les a vus se tourner vers l'Allemagne avec un air de défi pour tirer vanité de son isolement.

Il faudrait bien, cependant, se rendre un compte exact du caractère des accords franco-anglais du 8 avril et de la manière de s'en servir. Ils ne constituent pas une alliance, une menace, ni même un avertissement adressés à des tiers, mais seulement le règlement d'un certain nombre de différends qui existaient d'une manière ouverte ou latente entre la France et l'Angleterre. Ce n'est pas au détriment des tiers comme l'Allemagne que nous avons à en tirer parti — du moins aussi longtemps que ces tiers ne viendront pas exprès se mettre au travers du chemin qui s'ouvre devant nous, sans passer d'ailleurs sur leurs terres. Nous avons à agir dans des domaines ne leur appartenant ni de près ni de loin, sans être le moins du monde obligés de soulever leur hostilité, qui serait parfaitement superflue, inutile et même nuisible pour notre action.

Sur les deux terrains marocain et siamois où l'accord franco-anglais ne donne rien de plus précis que le droit de défendre le mieux que nous pourrions, nos intérêts, rien ne nous oblige, à rencontrer une politique malveillante de l'Allemagne. Il ne s'agit là de rien qui doive se faire contre elle. Pourquoi, dès lors commenter l'accord franco-anglais comme s'il était destiné à la contrecarrer ou à l'amoindrir ? La politique africaine que cet accord implique, n'aurait à s'exercer contre l'Allemagne que si cette puissance venait délibérément la combattre. Mais rien ne nous autorise à lui prêter par avance une attitude absolument contraire à celle qu'elle n'a cessé, on ne doit pas l'oublier, de garder en présence de toute notre renaissance coloniale.

Ceci dit sur les maladroites d'ordre international inspirées à quelques-uns, par notre entente avec l'Angleterre, il faut signaler un autre côté fâcheux et inquiétant des conclusions qu'on a cru pouvoir en tirer : les appétits se délassent beaucoup trop vite du côté du Maroc. On ne parle plus seulement d'ouvrir lentement ce pays à une vie économique plus moderne; il est bruit maintenant de querelles de groupes de gens d'affaires voulant prendre part à une sorte de curée. Il ne saurait être question de distribuer à tort et à travers les concessions de chemins de fer et de mines, les constructions de ponts et de ports. Le budget marocain qui aurait à en supporter tous les frais, ne saurait actuellement suffire à tant d'entreprises. Mais la plus forte raison qui s'y oppose est que cette précipitation gloutonne est absolument contraire au genre d'action que nous devons exercer au Maroc.

Nous n'allons pas faire la conquête de ce pays. Nous ne voulons pas procéder de cette manière, parce que cette opération gâterait du premier coup, en le grevant de frais excessifs de premier établissement, toute l'affaire marocaine. Mais surtout cette politique de violence soulèverait contre elle en France une très redoutable opposition. Cette dernière ne pourrait être surmontée que si le Maroc lui-même, en se refusant à tout, nous imposait l'emploi de la manière



forte. En attendant cette extrême peu désirable, nous devons nous efforcer de présenter notre action marocaine d'une manière acceptable en France, et nous n'hésiterons pas à ajouter, au Maroc. Il faut que nous soyons pour le Makhzen des collaborateurs s'offrant à l'aider à réformer ses finances, son armée, à réaliser peu à peu des travaux publics, à faire vivre le Maroc d'une vie économique moins barbare. Mais, dans l'intérêt même d'une œuvre qui sera d'autant plus profitable qu'elle évitera davantage les dépenses coûteuses, toutes ces réformes ne doivent pas être présentées au Maroc comme on présente une cueillette d'huile de ricin à un enfant. Nous devons lui ménager les transitions, lui faire peu à peu parcourir les étapes par l'intermédiaire de ses gouvernants et avec du tact, la chose n'est pas impossible, car le Makhzen est très fin et très capable de s'adapter à l'inévitable.

Mais pour employer ainsi le gouvernement chérifien à cette nécessaire évolution marocaine, il ne faut pas lui demander l'impossible, prétendre lui faire couvrir du jour au lendemain des choses inacceptables pour la masse de la population du moins, en raison de l'esprit dont elle est aujourd'hui animée.

On ne peut déchaîner du jour au lendemain sur le Maroc un flot de concessionnaires, de prospecteurs, d'ingénieurs et de géomètres-arpen-teurs, sans y déchaîner du même coup des troubles tels que pour maintenir l'ordre dans le pays, nous aurions à nous substituer au gouvernement marocain, incapable de couvrir une pareille activité des infidèles. Le milieu doit être préparé peu à peu. Il s'agit de se borner aux entreprises que l'on peut y tenter immédiatement et non d'encourager les appétits rivaux qui voudraient tous se satisfaire *per fas et nefas*; il faut essayer d'amener une combinaison des forces financières françaises qui voudraient collaborer à la mise en valeur du Maroc. En aucun cas on ne saurait permettre aux affaires de forcer, dans leur hâte, le pas de la politique qui doit les précéder et leur ouvrir les voies. Nous le répétons, malgré tous les appétits qui s'impâtientent, il n'est en aucune façon question d'une curée désordonnée du Maroc.

Et comme conclusion à cette série d'études sur ce traité du 8 avril 1904, œuvre éminemment nationale et avant tout pacifique, nous nous bornerons à crier à tous ceux que n'aveugle pas le misérable esprit du parti :

- « Français de France et Français d'Outre Mer, colôniaux convaincus, patriotes clairvoyants, n'hésitez pas à vous ranger, lorsqu'il le faudra, parmi les modérateurs de l'ap-pétit colonial, qui, au lendemain de la conclusion de l'accord franco-anglais, semble s'ouvrir vraiment un peu trop vite du côté de ce pays encore inconnu qu'est le Maroc. »

G. B.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis vendredi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet; MM. Maruéjouls et Pelletan n'assistaient pas à la séance.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître que, le lendemain de la ratification de la convention franco-siamoise, des instructions ont été envoyées au gouverneur général de l'Indo-Chine pour recevoir des autorités siamoises l'ensemble des territoires cédés à la France. La remise de ces territoires doit avoir lieu aujourd'hui même.

Ce n'est que dix jours après que les troupes françaises qui occupent Chantaboun à titre de gage, quitteront cette ville, où un consul, déjà arrivé, sera immédiatement installé.

Les ministres ont soumis au conseil les nominations qu'ils se proposent de décerner dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion du 1^{er} janvier.

Le prochain conseil est fixé au mardi 10 janvier.

Le douzième de la marine

Au cours des débats de la Chambre, M. Doumer a reproché à Pelletan de n'avoir fait figurer dans sa demande de douzième provisoire que la fraction mathématique du budget annuel divisé par douze, alors que la plupart des autres ministères demandent le montant des crédits affectant au mois de janvier. Interrogé par *l'Humanité*, Pelletan a répondu :

« C'est une mauvaise plaisanterie. M. Doumer veut m'enseigner l'art de faire des finances, et je le savais déjà quand il n'était qu'un écolier. Je n'ai pas un seul paiement exceptionnel à faire en janvier. Par conséquent, le chiffre normal du budget courant me suffisait, et il suffisait aussi que je le fisse demander dans son intégralité. Ceux de mes collègues qui ont des paiements à faire ont été obligés de présenter des chiffres particuliers. Ce n'était pas mon cas, voilà tout ! »

Interpellation

On sait qu'une demande d'interpel-

lation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille, avant la clôture de la session extraordinaire et que le président du Conseil a accepté la discussion pour l'une des prochaines séances de la rentrée. On annonce aujourd'hui que M. Lhopiteau, député d'Eure-et-Loir, va déposer également une interpellation sur le même objet. La discussion en sera donc jointe à celle de l'interpellation Vazeille.

Armée

Les différents corps d'armée ayant pu, grâce à l'accroissement du contingent, être alignés cette année à leur effectif réglementaire, il est plus facile d'accorder des permissions aux hommes de troupes. Pour aggraver, d'autre part, le moins possible les charges budgétaires de l'exercice 1905, il sera même nécessaire de réal-liser, au cours de cette année, un chiffre de journées d'absence supérieur à celui qui a été obtenu en 1904. Le ministre fera connaître prochainement les mesures qu'il conviendra de prendre à cet effet.

Mais, dès à présent, il invite les commandants de corps d'armée à profiter des fêtes du Nouvel An, pendant lesquelles l'instruction est ralentie, pour prescrire aux chefs de corps d'accorder, dans les limites que permettront les exigences du service et l'intérêt de la discipline, le plus grand nombre possible de permissions, qui devront porter particulièrement sur l'exercice 1905.

Affaires de Macédoine

Les ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre ont appuyé auprès de la Porte les réclamations du gouvernement roumain en faveur des communautés roumaines de Macédoine.

Tahsin pacha, premier secrétaire du sultan, a demandé au patriarche œcuménique de reconnaître ces communautés qui réclament le droit de célébrer les cérémonies du culte orthodoxe dans leur langue maternelle, mais le patriarche résiste avec énergie, alléguant que toute concession de sa part équivaudrait à un démembrement de l'Église grecque.

Petites Nouvelles

M. Boni de Castellane a informé le ministre des affaires étrangères qu'il l'interpellera au sujet des affaires qui se déroulent au Maroc.

Le ministre de la marine a quitté Paris jeudi soir pour se rendre à Menton. M. le ministre des travaux publics s'est rendu au golfe Juan.

Hier a été promulguée au *Journal Officiel* la loi portant abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

M. Vallé, ministre de la justice, a quitté Paris jeudi soir pour se rendre à Dormons.

A la suite d'une altercation qui s'est produite dans les couloirs de la Chambre entre M. Defumade, député de la Creuse, et M. Berton, ancien député, un échange de témoins a eu lieu.

L'Officiel publie une promotion d'officiers dans l'ordre de la Légion d'honneur.

La fermeture de la chasse est fixée au 15 janvier.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

En vérité, on se demande ce qu'il faut le plus admirer de l'inconscience des uns ou du détestable pharisaïsme des autres, dans cette affaire des fiches, plus ridicule encore qu'odieuse, étant donné les conditions dans lesquelles elle se déroule. Quoi ! voilà des documents dont ceux qui les produisent ne peuvent révéler les moyens inavouables par lesquels ils sont parvenus à se les procurer. Ces prétendus documents remontent, pour la plupart, à 1901 et 1902, à une date où les ministres qui composent le cabinet actuel n'étaient pas en fonctions. Enfin, rien ne permet d'établir l'authenticité des pièces publiées au jour le jour par M. Guyot (de Villeneuve).

En vain, le général André proposa au détenteur de ces fiches un examen contradictoire. L'accusateur public se déroba. Depuis, nombre de ceux dont les noms ont été imprimés font entendre des protestations véhémentes contre l'attribution de renseignements qui leur sont imputés. Aucun moyen de contrôle, de vérification, ni d'examen n'est possible.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Et cependant quand elle recherchait les hérétiques, l'Église, tout en dissimulant ses démarches pour les rendre plus efficaces, ne cachait ni sa mission, ni son but. Tout le monde savait que le Tribunal de l'Inquisition était chargé de par l'ordre exprès des princes séculiers, de découvrir et de juger toutes les manifestations étérétiques de l'hérésie. Tout le monde savait que le pouvoir civil considé-

rait la Religion Réformée comme une doctrine antisociale ou antinationale, et que tout accusé convaincu par les juges ecclésiastiques était abandonné au bras séculier et condamné au feu.

CHRONIQUE LOCALE

Contrairement à ce que nous avons annoncé dimanche dernier, le *JOURNAL DU LOT* paraîtra mardi prochain.

Tabacs

Réglementation générale de la culture pour 1905

La commission chargée de donner son avis sur le projet de réglementation de culture du tabac dans le département du Lot, en 1905, s'est réunie le 28 décembre, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Desprats, vice-président du conseil de préfecture, assisté de MM. Colombié et Laburthe, conseillers de préfecture; Coulanges, directeur des tabacs; Duphénieux, propriétaire à Cahors; Salgues, de Geniès, maire de Marcihac; Deltheil, maire de Lamothe-Fénélon; Lurguie, propriétaire à Albas; Auzié, propriétaire à Rouffilhac.

Excusé: M. Cambornac, propriétaire à Cahors.

Après un échange d'observations et les explications fournies par M. le directeur des tabacs, la commission estime qu'il y a lieu d'approuver le projet de réglementation pour la culture du tabac en 1905 tel qu'il est présenté par l'administration.

CAHORS

L'impôt sur les opinions

M. Jean du Quercy, de la *Défense*, répond aux critiques que nous avons faites, de son article relatif à l'impôt sur les opinions.

On sait de quoi il s'agit : le collaborateur de la *Défense* écrivait gravement que l'impôt sur le revenu serait tout en faveur des blocards et tout à la charge des cléricaux.

Nous avons estimé que cette affirmation était... risquée et que M. Jean du Quercy ou voulait montrer sous un jour très noir les partisans de l'impôt de l'impôt sur le revenu, ou qu'il voulait rire aux dépens de ses lecteurs qu'il bluffait de belle manière en leur racontant une histoire de brigands.

La dernière hypothèse est exacte : M. Jean du Quercy a voulu rire. Mais comme son rire n'éclate pas sonore et comme, avant tout, Jean du Quercy est tenu de laisser croire à ses lecteurs que son raisonnement est sérieux, il essaye de le justifier.

Aussi le rédacteur de la *Défense* reprenant ses premiers arguments, affirme que puisque les répartiteurs seront choisis par le gouvernement de M. Combes, forcément ils feront la répartition favorable aux amis de ce gouvernement.

Mais M. Jean du Quercy ne souffle mot, cette fois, des tribunaux administratifs; il ne met plus en doute l'honorabilité des conseillers de préfecture, car chacun sait que lorsqu'un différend s'élève entre le contribuable et l'administration des finances, ce sont les conseils de préfecture qui sont appelés à trancher ce différend.

M. Jean du Quercy préfère s'en tenir au « mot » prononcé par les adversaires de l'impôt sur le revenu : cet impôt sera « arbitraire ».

Les orateurs hostiles au projet, l'ont dit, ont eu raison. Et c'est tout.

Comme il fallait s'y attendre, M. Jean du Quercy trouve que « le couplet habituel sur la dime, la corvée, etc. » ne fait pas honneur à notre argumentation.

Pour ces gens de *Croix*, en effet, chaque fois que les turpitudes qu'ils commirent leur sont rappelées, ça n'est pas de jeu; peuh ! ce sont des misères auxquelles on ne doit pas s'arrêter.

Tout beau, M. Jean du Quercy; nous ne savons — et nul ne sait encore — ce que sera l'application de l'impôt sur le revenu : nous estimons donc qu'on peut bien faire crédit d'une expérience à ceux qui doivent le prélever, avant de les juger aussi brutalement que vous le faites.

Mais nous savons comment vos aînés ont prélevé les impôts : et nous l'avons dit : où est le mal ? L'appréciation de M. Jean du Quercy ne compte pas, et son argumentation amuse.

C'est pourquoi nous persistons à croire qu'il a voulu rire aux dépens de ses lecteurs, qui, en vérité sont réellement à plaindre s'ils avalent, sans réchigner, les bourdes que leur sert le pince-sans-rire Jean du Quercy.

S'ils continuent, ça n'est pas la preuve d'une solide mentalité.

Louis BONNET.

Commission du travail

M. Gouttes, inspecteur divisionnaire du travail de la 8^e circonscription nous adresse la lettre suivante pour rectifier un point du compte-rendu de la séance de la commission du travail, compte-rendu publié dans le *Journal du Lot*.

Bordeaux, le 29 décembre 1904.

L'inspecteur divisionnaire du Travail de la 8^e circonscription à Monsieur Coustant, Président de la Commission départementale du Lot.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du *Journal du Lot* donnant le procès-verbal de la séance de la Commission du travail.

Il y a lieu de rectifier ce qui concerne la création des inspecteurs-adjoints de la manière suivante :

« M. l'inspecteur divisionnaire répond que la question des inspecteurs-adjoints était à l'étude et qu'une solution favorable paraissait probable, que tous les inspecteurs divisionnaires étaient pour cette création et que les inspecteurs-adjoints seraient probablement nommés à la suite de concours dont le programme serait à la portée des connaissances que possèdent les ouvriers. »

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'inspecteur divisionnaire, GOUTTES.

Jours fériés

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans un département voisin, les Ecoles primaires n'ont, au 1^{er} de l'an, d'autre congé que le jour du 1^{er} janvier.

En vertu de la loi promulguée le 24 courant, qui déclare jour férié le lendemain du 1^{er} de l'an tombant un dimanche, les instituteurs n'ont-ils pas le droit de prendre congé le lundi 2 janvier ?

« Merci d'avance et veuillez agréer mes sincères salutations. »

.*

C'est par erreur que le lendemain du 1^{er} de l'an comme celui de la Noël, ont été dits *fériers* : la loi votée par la Chambre et le Sénat n'en fait nullement mention.

En effet, voici la loi promulguée dans le *Journal Officiel* du 24 décembre :

Aucun paiement d'aucune sorte sur effet, mandat, chèque, compte courant, dépôt de fonds ou de titres, ou autrement ne peut être exigé ni au jour protêt dressé : les 2 janvier, 15 juillet, 16 août, 2 novembre et 26 décembre, lorsque ces jours tombent un lundi.

Dans ce cas, le protêt des effets impayés le samedi précédent, ne pouvant être fait que le mardi suivant, conservera néanmoins toute sa valeur à l'égard du tiré et des tiers, nonobstant toutes dispositions antérieures contraires.

Les originaires du Lot à Paris

Samedi 17 décembre a eu lieu dans les salons du Grand Vefour au Palais-Royal, la première fête annuelle de la Société des originaires du Lot. Le programme comprenait un concert suivi de bal. A onze heures les danseurs prenaient possession des salons, jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Parmi les danses d'un modernisme achevé, figure notre bourrée quercynoise; mais il faut reconnaître que cette danse d'un rythme si gracieux et si original se perd peu à peu. Rares sont les danseurs capables de la tourner, les jeunes générations l'ignorent et c'est grand dommage.

Autour du Président Dr Cayla, de MM. Miret, Pons, Massé, Mespuillet et Roche, membres du bureau, nous avons reconnu M. Anglade, M. Auricoste, directeur de l'office colonial et son fils, M. Couaillac, M. Labié, M. Bourdière, MM. Baffos, Sémir et son fils, le lieutenant Andrieux, M. le Dr Ganiayre, M. Charlard, adjoint à l'École polytechnique, M. Bessou professeur, M. Emile Pons, M. Boustie, M. Périé, M. Bouzrand, etc. Du côté des dames, Mlles Cayla, Madame Pons et Mlle, Mad. Ganiayre, Mad. Gresse et Mlle, Mad. Couaillac, Mlle Poujade, Mlle Périé, Mad. Bessou, Mad. et Mlle Massé, etc.

Les Syndicats d'Initiative

Samedi, 10 décembre, a eu lieu, dans la salle du Conseil de l'Hôtel du Touring-Club, la réunion des Syndicats d'Initiative du Sud-Centre.

Cette Fédération comprend les départements du Cantal, de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées.

Du Lioran au Pic du Midi, en passant par le Mont-Lozère, l'Aigoual, le Canigou et les hautes cimes des Pyrénées, c'est comme un cirque, dit M. Farges, secrétaire général de la Fédération, sur les bords duquel la nature a accumulé des merveilles.

Au Bureau, M. Max Vincent, remplaçant M. Ballif, président, ayant à ses côtés M. Farges, secrétaire général, et M. Guenet, trésorier.

Parmi les assistants, délégués res-

pectifs de leurs syndicats, nous avons en outre remarqué : MM. Mange et Gilliot, ingénieurs en chef, représentants des Compagnies d'Orléans et du Midi; MM. Brunel, Duchemin, Combréan, Gau, de Hantyt, Bonrillon, Gaffié, Pedebidou et de Las Cases sénateurs; MM. Jacomy, Houard, Dr Mellier, Sarraut, Hedde, Henri Boland, Arnal, P. Maryllis, etc.

Quoique notre département ne possède pas encore un Syndicat d'Initiative, j'avais reçu une convocation des membres du bureau, qui connaissent les tentatives que nous avons faites pour amener la création d'un Syndicat dans notre région.

Il est à peine besoin de faire ressortir l'utilité de ces organisations syndicales. Pour ceux qui ont voyagé quelque peu en France, il est facile de constater les progrès accomplis dans les régions qui en sont pourvues. Facilité de circulation, meilleure organisation des services de transports, plus de confort dans les hôtels, tout cela s'apprécie vite, au plus grand profit du pays qui les possède.

En se fédérant, le groupement Sud-Centre a voulu décupler sa puissance; et de fait, avec ces forces réunies, il a pu éditer un joli album, préfacé par M. Farges, sous ce titre : *Massif central, Cévennes, Pyrénées (sites, monuments, types)*, qui, tiré à 50,000 exemplaires, est répandu dans toutes les parties de la France et à l'Étranger même.

Soixante-dix jolies phototypies de vues, heureusement choisies et fort bien présentées, composent cet album, une carte et quelques renseignements pratiques concernant les moyens de transport et la description des zones de billets circulaires établies par les compagnies d'Orléans et du Midi terminent l'ouvrage.

Après la lecture du rapport de M. Louis Farges sur les travaux de la Fédération et l'exposé de la situation financière de la Société, la majeure partie de la séance a été consacrée à la discussion des vœux présentés par les délégués des divers Syndicats. Ils visaient principalement l'amélioration des moyens de communication. La présence des ingénieurs en chef des Compagnies intéressées a singulièrement facilité la tâche, et la réunion a reçu l'assurance que ces vœux seraient examinés avec le plus grand souci d'être utiles aux régions parcourues.

Les questions de publicité, l'aménagement des hôtels, a retenu ensuite l'attention de la réunion. L'action de ces Syndicats s'est encore portée plus loin, ils sont devenus les défenseurs des sites, des monuments que des municipalités, mal éclairées, laisseraient abîmer ou détruire; la plus belle porte de la si curieuse ville de Cordes vient d'être arrachée à la pioche du démolisseur. Ainsi compris le rôle de ces Syndicats devient précieux et pratique et il faut souhaiter à notre département de voir se lever un homme d'initiative, capable de mener à bien cette entreprise. Je la signale à ceux qui, à des titres divers, briguent les suffrages des électeurs, ce sera peut-être plus difficile, mais cela vaudra mieux qu'un discours.

A bon entendeur, salut !
Dr A. CAYLA.

Officiers de l'instruction publique

Parmi les nominations au grade d'officier de l'instruction publique nous relevons les noms de nos compatriotes :

MM. Héli-Devals, préfet du Lot.
Laverdet, délégué cantonal à Martel.

Longueuch, conseiller général à Figeac.

De Monzie, inspecteur des contributions directes à Cahors.
Rouffil, conseiller municipal, conducteur des ponts et chaussées à Cahors.

Tourtonde, percepteur à Figeac.

Nos félicitations aux nouveaux promoteurs.

Officiers d'académie

La promotion des Officiers d'académie n'est pas encore connue; mais nous croyons savoir que nombre de nos compatriotes seront compris dans cette promotion.

Nous pouvons toutefois annoncer la nomination au grade d'Officier d'académie de notre ami M. Paul Garnal, pharmacien de 1^{re} classe, directeur de la pharmacie de la Croix-Rouge à Cahors, conseiller municipal de Castelsarrazin.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Médailles d'honneur

Par arrêté en date du 29 décembre courant, la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes a été décernée à MM. Chapard, Brigadier-facteur, à Cahors; Pouget, facteur de ville, à Figeac; Colomb, gardien d'entrepôt, à Assier.

Nos plus vives félicitations.

Récompense honorifique

Le ministre de l'Intérieur a accordé une médaille d'honneur à M. Gil (Etienne-Cyrille), gendarme à la com-

pagnie du Lot qui le 13 septembre 1904 maîtrisa un mulet emporté, attelé à une charrette sans conducteur.

Chambre de Commerce de Cahors et du Lot

Séance du 22 décembre 1904

Présidence de M. CAYLA.

M. le Président fait donner lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion et signale à l'attention de la Chambre les communications suivantes qui lui paraissent intéresser d'une manière toute particulière le commerce et l'industrie de la circonscription :

- 1^o Addition au tarif spécial n^o 7;
- 2^o Demande du temps réduit pour le transport des vins;
- 3^o Transport des noix.

Société Agricole du Lot

La Société Agricole et Industrielle du Lot se réunira le mardi 3 janvier 1905, à 2 heures précises du soir, dans une des salles de la Mairie.

Le Président de la Société,

Chevalier de la Légion d'honneur, Dr Rey.

Ordre du jour : 1^o Lecture du procès-verbal;

- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres;
- 3^o Primes aux anciens serveurs et métayers (arrondissement de Figeac);
- 4^o Elections générales;
- 5^o Communications diverses.

Aviron Cadurcien

Dans sa réunion générale du mardi 27 décembre courant, l'Aviron cadurcien a procédé à l'élection de son bureau pour 1905.

On été élu :
Président, M. le docteur Aymard;
vice-présidents, MM. Castex et Chaumont; secrétaire, M. Cazard; trésorier, M. Henri Girma; capitaine d'entraînement, M. Agié; conservateur du matériel, M. Caussanel; conseil d'administration, MM. Jules Bouzrand, Rivière, Lacombe.

Théâtre de Cahors

Dimanche, 1^{er} Janvier, sur le scène de notre théâtre, la grande tournée parissienne J. Denuzière donnera en représentation :

FLEUR DE MISÈRE

Pièce nouvelle en quatre actes de M. DELARAGE

Le spectacle sera terminé par :

LES MÉFAITS DE L'AMOUR

Vaudeville en un acte de M. JOANNY.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 1^{er} JANVIER 1905

Marche gasconne E. Roux.
Les deux maris Bouchel.
L'oubli (valse) Vivenot.
Si j'étais roi (fant.) Adam.
Mazurka de concert X.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 décembre 1904

Naisances

Simon, Paule-Marguerite, rue du Lycée, 18.
Nègre, Georges-Jean-Marie, rue Nationale, 4.

Publication de Mariage

Guiral, Alexandre, cultivateur, et Albert, Marie-Antoinette, s. p.

Mariage

Tourriol, Baptiste-Eugène-Marc, sergent rengagé au 1^{er} Jouaves, et Rigal, Rose-Louise, couturière.

Décès

Lussagnet, Adrienne, 37 ans, s. p. Couvent de la Miséricorde, Chartrouse.
Roux, Marie, 52 ans, s. p. rue Donzel, 24.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrastier

Foire. — Notre nouvelle foire favorisée par une journée superbe a été très belle. Grande affluence de monde et de marchands. Beaucoup d'affaires se sont traitées, les foiraux étant bien garnis.
Boeufs amenés, 300 paires, brebis, 1.700 têtes, vendus même cours que la foire précédente.

Veaux 18, vendus 0 fr. 75 le kilogramme; Porcs gras 40, vendus de 42 à 46 fr. le quintal;

Chevaux 37, vendus 14. Une grande animation n'a cessé de régner toute la journée à ce nouveau marché.
Poules et poulets, 0 fr. 70 la livre; chapons, 1 fr. la livre; dindons gras, 0 fr. 60; œufs, 1.700 douzaines à 1 fr. 05 la douzaine.
Lièvres, de 5 à 6 fr.; lapins, de 1 fr. 25 à 1 fr. 35; perdreaux, 1 fr. 50; grives, 0 fr. 60.

Cazals

Foire. — La foire qui a duré deux jours a été belle; cependant la récolte des truffes étant cette année très médiocre, l'importance de la foire s'en est ressentie. — Le premier jour la foire a failli être troublée par les exploits d'un jeune taurin qui, devenu subitement furieux, a renversé quelques étalages des marchands forains. Grâce au courage de certains citoyens des accidents de

personnes ont pu être évités. Il a fallu cependant le renverser et l'attacher solidement avec des câbles pour s'en rendre maître.

Voici les cours pratiqués : — Boufs gras, 31 à 32 fr. le quintal ; cochons, de 40 à 45 fr. les 50 kilo, porcs vifs.

Blés 18 fr. l'hect l'avoine de 7 fr. 50 à 8 fr. volaille 1 fr. 20 à 1 fr 50 le kilo. foies d'oie 3 fr. à 3 fr. 25 le demi-kilo. œufs 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Labouque
Banquet des cantonniers. — Hier samedi, à eu lieu à midi, à l'hôtel du Commerce, un banquet amical des cantonniers du canton, qui s'étaient réunis pour donner un témoignage de leur sympathie aux chefs cantonniers Miquel, Bousages et Delon, dont la mise à la retraite est accordée.

Cette fête réunissait tous les cantonniers du canton et était présidée par M. Guilhem, le sympathique maire de Labouque, assisté de M. Coutrix, l'excellent agent-voyer du canton.

La fête a été très cordiale, et a eu un plein succès.

Cremps
Foire. — La foire de décembre qui s'est tenue jeudi à Cremps n'a pas été très importante, comme celle des années précédentes, car malheureusement cette année la truffe était en très petite quantité sur le marché.

La récolte en a été nulle ; notre foire n'a pas réuni le grand nombre d'acheteurs et de propriétaires qui venaient tous les ans.

Le marché aux porcs gras et aux bestiaux était cependant assez bien garni ; il y a eu même une certaine hausse sur les brebis.

Puy-l'Evêque
Jeunesse laïque. — Le cercle de la Jeunesse R. L. de Puy-l'Evêque a décidé, dans sa dernière réunion, d'organiser des conférences publiques dans lesquelles seront traitées soit des questions économiques, soit des questions politiques, soit enfin des questions sociales.

C'est M. Rouges, conseiller municipal qui a bien voulu accepter de faire la première conférence et nous sommes très heureux à cette occasion de le féliciter de sa courageuse initiative.

La conférence aura donc lieu le dimanche 1^{er} janvier, à trois heures du soir, à la mairie. Elle sera publique.

Concoction. — Les membres du cercle de la Jeunesse R. L. de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 1^{er} janvier, à deux heures et demie du soir, salle de la mairie.

Ordre du jour : Situation financière du cercle ; rapport du trésorier ; élection du bureau pour 1905 ; fête du 8 janvier ; distribution des cartes du banquet.

Prayssac
AVIS. — Le Maire de Prayssac à l'honneur de prévenir le public que le 8 janvier étant un dimanche, la foire et le concours des porcs gras auront la veille samedi 7 janvier.

Arrondissement de Figeac
Bretenoux
Choses de la semaine. — Dimanche dernier, Mlle Berthe Bonneval eut la bonne fortune de trouver la somme de 300 francs, que quelques moments après elle remit à son propriétaire, M. M... Toutes nos félicitations à Mlle Bonneval qui, quoiqu'elle soit pauvre et malgré la mauvaise saison, ne s'est pas laissé tenter par cette petite fortune, qui cependant eût tenté tant d'autres. Berthe Bonneval appartient à une honnête famille de travailleurs et son père est un républicain qui ne tourne pas à tous les vents. Cependant cette famille est de celles que M. Désarnat traita jadis d'Apaches. Pourquoi faut-il donc que de pareils Apaches donnent une leçon de probité à beaucoup de gens qui, venant de faire « leur salut », auraient pu tout bonnement mettre cette somme dans leur poche ??

La Noël fut pour nos « Catho » jour de grande fête. Comme toutes les sociétés qui se respectent, la « Catho » avait son drapeau, auquel il ne manquait plus qu'une bénédiction en règle. Après avoir fait « leur devoir » le matin, les membres du groupe s'accrurent de coreligionnaires venus de Cornac, Prudhomat ou d'ailleurs. Les vœux furent d'une solennité remarquable. Après un sermon plein de bon sens et d'à-propos de M. l'abbé Bagou, le doyen, à son tour, monta en chaire. Aux paroles calmes qu'on venait d'entendre, il allait opposer un peu plus d'énergie, le calme, chez nous, n'étant plus de mise ; il faut en effet quelque chose qui fouette et émeut, qui révèle les tempéraments ramollis, il faut de grands gestes et de grands mots qui transportent la foule et qui rappellent les vieilles rancunes. La bile qu'il ramasse quotidiennement s'exhale enfin ; qu'on se soutienne, qu'on n'ait pas peur. Que l'on s'aide et que l'on s'aime, mais qu'on ne recule pas ! Et longtemps ainsi il tint son auditoire. La fin de cette épidémie fut marquée par la bénédiction et la décoration des petits et des grands « Catho ». Le soir, après boire, car il paraît que l'on but ferme et à l'œil, s'il vous plaît, tant de cranerie réveillée ne pouvait tenir dans un café. Certains, éprouvant le besoin de prendre un peu d'air frais, il fut décidé un tour de ville en chantant la « Catholique », et en avant ! Mais tous ne la savaient pas, et comme il fallait dire quelque chose, ceux qui ne pouvaient chanter, hurlaient et accompagnaient les chanteurs des cris : « Au loup ! au loup ! à bas la canaille ! à bas la clique ! ». Poétiques, n'est-ce pas, messieurs de la « Catho » ? L'on eût dit plutôt une bande échappée de Leyme ou de quelque maison centrale.

Ces cris étaient naturellement proférés en face de la résidence de MM. Boyer et Masfrand, que l'insulte de gens de cet acabit ne saurait atteindre, ayant derrière eux un passé d'honnêteté et de probité que les polissons de dimanche ne peuvent pas entâcher. Comme le serpent en face de la lime, ils sifflent mais ne mordent pas.

Avisez que la gendarmerie pourrait sans doute leur demander des comptes, ces catho filèrent à qui mieux mieux dans les rues de Bretenoux et allèrent digérer en paix leurs libations copieuses et gratuites. Les paroles enflammées de Basile avaient porté leurs fruits et dans les quartiers de la ville ce boucan eut pour résultat des disputes entre voisins et des désordres dans les rues. Ce fut une belle fêta diront les uns. Vive la charité chrétienne ! clameront les autres et tous en chœur *ad majorem dei gloriam !*.

Le doigt de Dieu. — Il y a quelque temps M. Masfrand, notre dévoué Président du Comité R. D. passant dans Bretenoux s'entendit insulter par une femme. M. Masfrand, mépris les injures. Le lendemain un bébé qu'elle avait à l'allaitement se mourait d'une façon subite. D'après la rumeur publique, un vomitif que cet enfant n'aurait pu rendre avait emporté le pauvre bébé. Ah si M. Masfrand l'eût voulu, ce vomitif, ou eût fourni le moindre médicament ! Crime maçonnique aurait affirmé les braves gens.

Réunion. — Aujourd'hui dimanche soir à sept heures précises, aura lieu à la Mairie une réunion du Comité. En raison de l'importance des sujets qui seront traités, la présence de tous ses membres est indispensable. Elle sera suivie d'une conférence très intéressante de M^e X..., qui a bien voulu prêter son bienveillant concours.

Messieurs de la P. F., qui ne peuvent faire la moindre réunion sans faire du vacarme, verront si le parti républicain ne sait pas garder sa dignité et lui donner une leçon de bienséance.

Le Comité.
Puybrun
Incendies. — Deux incendies se sont déclarés à Puybrun dans les nuits de dimanche à lundi et de mercredi à jeudi. Les pertes se bornent heureusement à deux meules de paille et un hangar ; le feu paraît avoir été mis par une main criminelle.

Un maire peu banal. — Lors du premier incendie, il nous a été donné d'observer une fois encore la façon peu ordinaire dont agit souvent notre maire envers ses administrés.

Alors que le feu paraissait circonscrit, le chef de nos édiles s'approcha d'un membre actif du comité qui causait paisiblement sur la voie publique avec deux honorables citoyens de la localité, le prit à part sous prétexte de lui demander une explication, et pour cela le conduisit dans une cour bordant la voie publique et appartenant à ce même administré.

Là, il le prit de très haut, reprochant à

son partenaire de le malmenner passablement dans la presse et le menaçant même du geste de Syveton. Une altercation très violente s'en suivit en présence d'une cinquantaine de personnes indignées. Le maire offrit ce spectacle public.

Le Maire n'accepte pas les articles, dit-il, nos articles le mettent dans ses gonds ; qu'il sache bien avant qu'il ne saurait régner par la peur, que, conscients de leurs droits de leurs devoirs, les républicains de Puybrun ne se laisseront ni intimider, ni traiter en parias, et que s'ils lui permettent de réserver ses faveurs à ses amis politiques seuls, ils tiennent à déclarer qu'ils ne céderont leurs attitudes que le jour où ce maire mettra moins d'arbitraire et plus de correction dans ses rapports avec ses adversaires politiques.

S. L.

Cajarc
Chute mortelle. — Lundi soir M. Prix marchand de moutons, âgé de 58 ans, à Promilhanes, canton de Limogne, après avoir tenu la foire de Cajarc, regagnait son domicile. Arrivé au village de Gaillac-Cajarc, il se rendit à l'hôtel Lavaysses où devait l'attendre un ami-pour faire route ensemble. Ne trouvant pas ce dernier, M. Prix prit un léger repas et reparti, mais arrivé à la descente qui conduit à la route, trompé sans doute par l'obscurité, il buta à la murette insuffisante à cet endroit, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de cinq mètres environ. Relevé aussitôt, il fut porté chez M. Lavaysses, mais il avait reçu de fortes contusions et des lésions internes.

M. le docteur Cougoule, prévenu, alla donner au blessé les soins que nécessitait son état ; mais malgré tout, M. Prix expira mercredi matin.

La famille accourue au premier appel a, dès le décès, fait les démarches nécessaires auprès de l'administration pour obtenir l'autorisation de transporter le corps du défunt dans sa commune. Cette satisfaction a été accordée.

Figeac
Mise au point. — Les membres de la Jeunesse Républicaine et Laïque de Figeac, tiennent à donner un démenti formel aux calomnieux qui prétendent que certains d'entre-eux font parties d'associations religieuses. Il est vrai que tous les systèmes sont bons à l'opposition pour essayer de combattre les républicains.

Huissier. — M. Loudes, est nommé huissier près le tribunal de Figeac, en remplacement de M. Perpolles.

Glanes
Simple question ? — Notre maire a, nous assure-t-on, une étrange façon de comprendre ses fonctions. Ce sinulier magistrat municipal, ancien officier d'infanterie, userait dit-on, de son influence pour essayer de faire dispenser partiellement du service militaire les fils ou les parents de ses amis politiques. Pourrait-on nous expliquer par exemple comment le jeune B..., qui n'a ni frères ni sœurs n'a pu obtenir remise d'une partie de son service militaire.

Nous croyons M. le maire de Glanes trop bon citoyen et bon patriote pour enlever à l'armée un soldat valide qui n'aurait aucun cas de dispense légale, ou nous aurait-on trompé ?

Un électeur.
Aynac
Un pasteur modèle. — Tout en se promenant on apprend parfois de petites histoires bien amusantes dont on tire souvent une petite morale et qui montrent dans bien des circonstances la haine et la malice de nos cléricaux.

Je connais une paroisse dont l'église entre autres ornements possède une statue de St-Antoine de Padoue avec un tronçonnement le bénéfice est destiné à procurer du pain aux pauvres.

Nul ne peut blâmer cette institution ; au contraire ; mais chaque médaille a son revers ; et le revers de ceci est que le distributeur de ces bonnes œuvres est souvent arbitraire.

Ainsi dans la paroisse dont il est question le curé, un dimanche du haut de la chaire a annoncé à grand pompe que cette année, il y avait assez d'argent pour procurer du pain à tous les pauvres de la commune ; mais les républicains n'y avaient pas droit, puisque quand certains se présentèrent on refusa de leur donner

commencement de cette scène d'observer attentivement l'attitude et la physiologie des deux hommes qui se disputaient la main de sa fille.

Après les paroles que venait de prononcer Henri et qu'accompagnaient le geste, le regard de la loyalité et de la sincérité, avec un nous ne savons quoi qui émanait de toute sa personne et dénotait un cœur dévoué, le père de Clariss ne put s'empêcher de murmurer :

— C'est bien l'accent de la vérité... Que croire ? Que faire ?

Puis, avec une froide solennité, Henri reprit :

— Et devant la justice éternelle, je vous le répète, Monsieur Morton, cet homme est un voleur et un assassin !

— Ah ! c'en est trop ! s'écria Richard avec une rage d'autant plus forte qu'il avait cherché à la contenir jusqu'alors. Le jeune homme le toisa avec un mépris écrasant :

— Je n'ai pas fini, fit-il tranquillement.

— Et moi, reprit Richard que cette tranquillité de son ennemi exaspérait encore davantage, et moi je n'écouterai pas plus longtemps ces calomnies.

— Osez donc me démentir.

Pour vous, monsieur Morton, pour moi-même, continua le faux vicomte, je me suis contenu trop longtemps...

— Mais ma colère débordait à la fin... Malheur à lui, malheur à ce fourbe !

— Des injures ?... dit Henri. Je les méprise.

— Tu es venu, comme un mauvais génie, renverser tous mes projets. Insensé, ma volonté te brisera.

— Des menaces ? Je les brave.

— Et tu as cru, poursuivit Richard, que je supporterais tout en silence ?

« Mais la mesure est comble ; il faut que l'un de nous disparaisse à jamais... Morton !

Henri reprit son ton de persiflage.

— Vous n'êtes donc plus, dit-il au voleur, l'homme heureux qui refusait aux dévôts de son honneur ?

— Tais-toi... oh ! tais-toi ! s'écria Richard au comble de la rage.

— Allons donc, vicomte... vous comprenez enfin. A la bonne heure !

— Oui, j'accepte à présent, et si tu refusais, c'est moi qui te dirais maintenant : Tu es un lâche !

— Je vous en supplie, vicomte... intervint Morton en essayant de calmer Richard.

— Laissez-moi, cria ce dernier hors de lui.

Et s'adressant à son rival exécuté :

— Aurais-tu peur ? lui demanda-t-il. Mais le jeune homme, qui gardait tout son sang froid, répondit en montrant la porte :

— Je vous attends.

— Un duel, s'écria Morton en se jetant entre les deux rivaux... Y songez-

du pain de Saint-Antoine... Il n'en fut pas de même pour des gens qui malgré une certaine aisance, n'ont pas eu de scrupules pour toucher le pain des pauvres.

A quelle hypothèse doit-on s'arrêter ? On l'ignore ; mais on la conviction que c'est une vengeance du curé ; car comme dans la commune il y a deux boulangers dont l'un est connu par ses idées démocratiques, le révérend pasteur faite, parait-il défendre à tous les... favoris de Saint-Antoine d'aller chez ce boulanger chercher le pain ; certaine personne qui n'écouterait pas les recommandations du curé faillit y perdre toute faveur.

Voilà à quel point nos cléricaux, curés en tête, poussent le boycottage ; on voit parfaitement que ces messieurs voudraient nous conduire à la trique.

Certaines dévotions à Saint-Antoine, voyant leur obole distribué selon les caprices des curés se plaignent de cette conduite car elles versent leur amoné disant-elles pour soulager les malheureux sans distinction de parti ni de croyances ce qui paraît-il n'est pas de l'avis de nos pasteurs.

A l'avenir, chères lectrices, permettez que je vous donne un avis : si vous voulez faire l'aumône faites-la vous même sans en confier le soin aux prêtres qui n'emploient pas les moyens les plus délicats pour faire à leur tête et qui laisseraient volontiers mourir de faim un pauvre diable qui leur aurait défilé ou qui refuserait de croire à leurs sermons, c'est ça leur charité !

Un comis-voyageur.
Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Au Palais. — Lundi 9 janvier, vint devant le tribunal correctionnel le procès de la femme Bayard, prévenue de dénonciation calomnieuse contre le commissaire de police de Gourdon.

La femme Bayard sera défendue par M^e Besse, avocat du barreau de Cahors.

Vayrac
Réunion. — M. L.-J. Malvy, conseiller général de notre canton, invite tous les républicains de la commune de Vayrac à se rendre dimanche 1^{er} janvier, à deux heures, dans la salle des réunions du comité républicain radical. Il fait appel à tous les républicains de gauche, qui n'approuvent pas les doctrines violentes du nationalisme, mais qui désirent au contraire une République poursuivant pacifiquement son œuvre de réformes démocratiques et d'affranchissement des consciences. M. Malvy proposera dans cette réunion la constitution d'un comité d'union républicaine sur les statuts duquel l'assemblée sera consultée.

Nous engageons tous les vrais républicains de Vayrac à répondre à l'appel de notre représentant, de façon à montrer au parti réactionnaire et clérical que son triomphe sera de courte durée, et que l'union des républicains sera la certitude de la victoire.

Souillac
Enterrement civil. — Mercredi dernier ont eu lieu à Saint-Etienne, commune de Souillac, les obsèques civiles de M. Calixte Hebrard, épicier à Souillac. Nous tenons à faire remarquer que c'est, depuis très peu de jours, la deuxième inhumation civile qui a lieu dans notre localité.

Bulletin Financier
La réponse des primes s'est effectuée à l'avantage des acheteurs, aussi bien sur les fonds d'Etat français et étrangers que sur les valeurs industrielles, qui s'inscrivent généralement en hausse.

La bonne tenue des cours est de bon augure pour la liquidation qui paraît devoir se faire facilement.

Notre 3 0/0 a passé de 97.65 à 97.82.

Le Crédit Foncier est fermé à 738 ; le Comptoir National d'Escompte à 633 ; le Crédit Lyonnais à 1.166 et la Société Générale à 637.

Les chemins français ont peu varié : le Lyon à 1.350 ; le Midi à 1.182 ; le Nord à 1.800 et l'Orléans à 1.465.

Le Suez s'avance à 4.553 ; le Rio s'éleva à 1.589 ; la Briansk cote 483 et la Sos-novice 1.702.

L'Extérieure finit à 90.67 ; l'Italien à 105.55 ; le Portugais à 65.67. Le Russe C. cote 91 ; le 3 0/0 1891 74.15. Le Turc reprend à 83.27 ; la Banque Ottomane à 591.

Au comptant, les obligations de la Société française du Port de Rosario, sont fermes à 489.50.

Les chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains sont demandées à 300.

L'action St-Raphaël Quinquina est recherchée à 115.

GUÉRISON DES MAUX D'ESTOMAC
L'avis d'une autorité médicale



Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

La gastrite la plus invétérée, la dyspepsie sous toutes ses formes variées, la gastralgie avec ses douleurs subites et aiguës, la dilatation avec tous ses nombreux inconvénients, l'indigestion chronique, bref, tous les catarrhes et embarras gastriques, tous les nombreux troubles digestifs avec leur noir cortège d'ennuis, de chagrins et de misères, doivent toujours rapidement céder devant cette médication extraordinaire. Combien d'entre nous n'ont pas été stupéfaits devant les résultats réellement merveilleux obtenus dans des cas différents de dyspepsie que nous estimions incurables ! Combien n'avons-nous pas vu de ces malades sur lesquels on avait en vain épuisé tous les digestifs possibles, abandonnés par leur médecin et guéris par les Poudres De Cock ! Aucune autre médication a-t-elle jamais donné des résultats même approximatifs ? Assurément non. Aussi la plupart des docteurs, les plus célèbres spécialistes eux-mêmes, sont-ils unanimes à reconnaître la supériorité incontestable des Poudres De Cock sur tout autre traitement de l'estomac.

Voilà donc confirmée la victoire complète, absolue et définitive de la méthode antipeptique, anti-inflammatoire du docteur De Cock sur toutes les autres méthodes, car le vrai secret, le seul secret des Poudres De Cock (et c'est ce qui fait qu'elles s'appliquent à toutes les maladies d'estomac indistinctement) c'est qu'elles ont pour base l'hygiène de l'estomac. J'ai entendu à différentes reprises des personnes qui avaient eu l'estomac complètement usé, déclarer que les Poudres De Cock leur avaient en réalité créé un nouvel estomac. En effet, qui dit hygiène ne dit-il pas guérison, force et santé !

Docteur Georges de HAUTMONT.

La seule conclusion logique de cet article saute aux yeux des moins clairvoyants : que tous ceux qui souffrent de l'estomac, qui manquent d'appétit ou qui digèrent difficilement, cessent tout autre traitement, qu'ils prennent les Poudres De Cock et bientôt ils devront affirmer avec nous : que les Poudres De Cock seules guérissent l'estomac. Au reste, dire que c'est le seul remède adopté par la plupart des académies de médecine, c'est dire que c'est le seul sérieux et le seul scientifique.

Remarque importante. — Les Poudres De Cock se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les Pharmacies ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressé à MM. De Cock et C^{ie}, à Jeumont (Nord).

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

LA HERNIE GUÉRIE
par le Bandage Electro-Médical

Toutes les hernies disparaissent sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte de MM. MARIE Frères les plus grands spécialistes herniaires de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleux résultats obtenus par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et supprime la hernie sans gêne ni fatigue.

Innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser ces inventeurs de leur humanitaire dévouement. Prenons, au hasard quelques-uns de ces résultats si rapidement et si agréablement obtenus :

Aussenac Augustin à La Servantie commune des Carbes « Tarn » âgé de 72 ans guéri en 6 mois d'une hernie ancienne de 15 ans.

Benac Guillaume, à St-Nicolas de la Grave « T. et G. » âgé de 61 ans, guéri en quelques mois d'une volumineuse Hernie à droite.

Jules Barreau fils, rue Carlija Lavaur « Tarn » guéri en quelques mois d'une double hernie volumineuse.

Respad Pierre, gendarme en retraite, ancienne porte de Perpignan à Narbonne « Aude » âgé de 76 ans, guéri en quelques mois d'une hernie vieille de 40 ans.

Ces magnifiques résultats obtenus sans fatigue et sans souffrances n'ont pas besoin de commentaires. Aussi n'achetez plus de Bandages, avant d'être venu constater par vous-même les bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical MARIE Frères, 103, rue de Rivoli, à Paris.

Docteur DESANDRE.

Les personnes atteintes de cette infirmité et qui ne veulent plus souffrir de leur hernie doivent venir se faire faire l'application de ce merveilleux BANDAGE ELECTRO-MEDICAL :

A Cahors le mardi 3 janvier, hôtel des Ambassadeurs.

A Montauban le samedi 7 janvier, hôtel du Midi.

Ceintures pour maladies du Ventre

CRÉDIT LYONNAIS
Agence de CAHORS
91, Boulevard Gambetta
A partir du 3 Janvier 1905

Escompte et Recouvrements d'Effets de Commerce.

Délivrance de Chèques et Lettres de Crédit.

Comptes courants et Comptes de chèques.

Dépôt de fonds à intérêts :

De 6 mois à 11 mois	3 0/0
De 1 an à 2 ans...	3 0/0

Achat et vente de valeurs.

Garde de Titres
Avances sur Titres
Paiement sans frais de tous coupons, quinze jours avant l'échéance.

Paiement sans frais sur simple présentation des titres des coupons Extérieure-Espagne 4 0/0.

Compartiments de Coffres en location moyennant :

5 francs par mois.
40 francs par an.

Nous attirons l'attention de nos lectrices sur une jeune revue dont la création s'imposait. La Femme nouvelle poursuit un double but : favoriser le développement intégral de la jeune fille ; rassurer les familles trop souvent effrayées par la divergence d'idées et d'habitudes que l'instruction actuelle suscite entre parents et enfants. Chroniques littéraires, romans, saynettes, nouvelles, critique de la mode, notes de voyage, compte rendu de livres nouveaux.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

Un pas immense, le pas définitif peut-on dire, vient d'être certainement accompli dans le traitement des différentes maladies d'estomac. De Cock, l'illustre docteur, cette célébrité médicale que tous nous connaissons au moins de nom, vient de consacrer d'une façon absolument définitive, par l'application de ses merveilleuses poudres De Cock, la guérison absolue de toutes les maladies d'estomac.

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE
PAR
Henri AUGU
XVII
Est-ce un honnête homme ?

— Et voilà l'époux que vous destinez à miss Clariss, Monsieur Morton, vous allez faire le malheur de votre enfant.

— Mais je me suis dévoué à la tâche que je me suis imposée, moi... Et ne croyez pas Monsieur Morton qu'un motif personnel ait dicté ma conduite.

— Et votre amour pour la fille de sir Morton ? demanda Richard.

— Est-ce un crime ? Oui, je l'aime d'un amour vrai, d'un amour sans bornes.

— Je l'aime plus que mon bonheur, plus que ma vie, et je suis prêt à exposer cette vie pour sauver miss Clariss.

— Pour celle que j'aime je suis disposé à tous les sacrifices...

Morton n'avait pas cessé, depuis le

reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Mais je me suis dévoué à la tâche que je me suis imposée, moi... Et ne croyez pas Monsieur Morton qu'un motif personnel ait dicté ma conduite.

— Et votre amour pour la fille de sir Morton ? demanda Richard.

— Est-ce un crime ? Oui, je l'aime d'un amour vrai, d'un amour sans bornes.

— Je l'aime plus que mon bonheur, plus que ma vie, et je suis prêt à exposer cette vie pour sauver miss Clariss.

— Pour celle que j'aime je suis disposé à tous les sacrifices...

Morton n'avait pas cessé, depuis le

— Mais je me suis dévoué à la tâche que je me suis imposée, moi... Et ne croyez pas Monsieur Morton qu'un motif personnel ait dicté ma conduite.

— Et votre amour pour la fille de sir Morton ? demanda Richard.

— Est-ce un crime ? Oui, je l'aime d'un amour vrai, d'un amour sans bornes.

— Je l'aime plus que mon bonheur, plus que ma vie, et je suis prêt à exposer cette vie pour sauver miss Clariss.

— Pour celle que j'aime je suis disposé à tous les sacrifices...

Morton n'avait pas cessé, depuis le

— Mais je me suis dévoué à la tâche que je me suis imposée, moi... Et ne croyez pas Monsieur Morton qu'un motif personnel ait dicté ma conduite.

— Et votre amour pour la fille de sir Morton ? demanda Richard.

— Est-ce un crime ? Oui, je l'aime d'un amour vrai, d'un amour sans bornes.

— Je l'aime plus que mon bonheur, plus que ma vie, et je suis prêt à exposer cette vie pour sauver miss Clariss.

— Pour celle que j'aime je suis disposé à tous les sacrifices...

Morton n'avait pas cessé, depuis le

MAISON LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la

nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS contre les pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

Je suis acheteur au comptant de quantité **BILLES NOYER SAINES**. Faire offre avec quantité et prix A. Bertelin, 32, rue de la Victoire, Paris.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

DOUCÈDE
Marchand-Tailleur
Boulevard Gambetta, N° 59, CAHORS

CAHORS
Dépositaire des Deux-Tourterelles
PARIS
HAUTE NOUVEAUTÉ
ELBEUF
HAUTE NOUVEAUTÉ
ANGLAIS
1901

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison. Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Échantillons.

Votre dévoué,
DOUCÈDE.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES
A des prix très modérés

URGENT Travail facile chez soi bien payé, sans apprentissage. Compagnie Lyonnaise, 30, r. République, Lyon.

Le propriétaire gérant: A. COURLANT.

M^{me} LAURENT
SOMNAMBULE DE NAISSANCE

M^{me} LAURENT consulte par le sommeil pour toutes choses possibles. Pas de déceptions.
Madame LAURENT consulte aussi par les lignes de la main et par les cartes.
Reçoit tous les jours, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.
S'adresser 9, place Galdemar (1^{er} étage) (en face la halle aux grains) et 3, rue Lestieu (1^{er} étage), Cahors.
Consultations depuis 2 francs. — Par correspondance, 5 francs.
Maison de confiance. — Discrétion absolue.

1905 *Vient de paraître*
A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 500 gravures
PRÉCÈDE D'UNE
HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS
et de la liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
DU DÉPARTEMENT DU LOT

Vient de paraître
La Femme Nouvelle
REVUE BI-MENSUELLE PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15
FRANCE: un an, 12 fr., 6 mois, 6 fr. 50. — UNION POSTALE: un an, 15 fr., 6 mois, 8 fr.
Le numéro: 50 centimes

PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Boirac, Emanuel des Essarts, Gachon, Mairat, Caména d'Almeida, Charmont, Grammont, Charles Gide, Moye, Pélassier, Planchon, Navarre, Béguignon, Causeret, Dequaire, Pellisson, Ecole de Sévres, Ecole de Fontenay-aux-Roses, Louise George-Renard, Guy Chantepleure, Georges Lecomte, Paul et Victor Marguerite, J.-H. Rosny, Gabriel Franay, Jeanne Schulz, Mme Bérard, Mme Roy, etc., etc.

Un numéro spécimen sera envoyé contre 0 fr. 25 adressé à l'éditeur:
Fernand NATHAN, 18, rue de Condé, Paris (VI^e)
La Femme Nouvelle se trouve chez les PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER

ÉTUDE
de M^e Camille AUTEFAGE
LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse, 10
Successeur de Maître L. LACAZE (Ancienne Étude DELBREIL)

VENTE
SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME
APRÈS LICITATION
D'UNE MAISON D'HABITATION
sise à Cahors, rue de la Mairie, N° 4

L'adjudication aura lieu le mardi dix-sept Janvier mil neuf cent cinq, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à qui il appartient d'une délibération du conseil de famille des mineurs CAVAIGNAC ci-après dénommés tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton sud de Cahors le douze novembre mil neuf cent quatre; 2^e d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Cahors le vingt-trois novembre mil neuf cent quatre homologuant la dite délibération et commettant M^e MALET notaire à

Cahors pour dresser le cahier des charges et recevoir les enchères. Et aux requêtes poursuites et diligences de Monsieur Pierre-Marie-Elie-Firmin-Alfred CAVAIGNAC, chevalier de la Légion d'Honneur, autrefois capitaine au 9^e régiment de chasseurs en garnison à Auch, actuellement en retraite demeurant et domicilié à Cahors agissant en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs; 1^o Mademoiselle Marie-Joséphine-Caroline-Germaine CAVAI-

GNAC, 2^e Mademoiselle Marie-Joséphine-Caroline-Henriette CAVAIGNAC, 3^e Mademoiselle Charlotte-Marie-Antoinette CAVAIGNAC, domiciliées avec lui, issues de son mariage avec dame Marie-Anne-Philomène-Germaine-Marguerite DUFAUR de GAVARDIE décédée; ayant M^e René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile à Cahors en ses études et personne.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Pierre-Jean-Edmond DUFAUR de GAVARDIE autrefois receveur de l'Enregistrement à Valence-sur-Baïse (Gers), actuellement sans profession demeurant à Cahors, pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs sus-nommés; fonctions auxquelles il a été appelé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton sud de Cahors en date du vingt-un avril mil neuf cent quatre.

Il a été procédé le mercredi vingt-huit décembre mil neuf cent quatre à dix heures du matin et heures suivantes par devant et en l'étude de M^e MALET notaire à Cahors Boulevard Gambetta n° 69 à la vente sur licitation, les étrangers admis, en quatre lots aux plus offrant et derniers enchérisseurs des biens immeubles ci-après désignés, légués aux dits mineurs par leur grand'mère Madame Catherine-Henriette-Marie-Agathe RICHARD, veuve de Monsieur Pierre-Anne-Firmin-Edouard CAVAIGNAC, quand vivait domicilié à Cahors, suivant testament olographe de la dite dame en date à Cahors du vingt-trois septembre mil neuf cent trois, décrit conformément à la loi et déposé le dix huit avril mil neuf cent quatre en l'étude du dit M^e MALET après le décès de la testatrice survenue à Cahors le quatorze du mois d'avril même année.

Le magasin et dépendances formant l'angle des deux rues de l'Hôtel-de-Ville et Fondue-Basse à Monsieur Fort, épiciers moyennant un prix annuel de quatre cent francs payable par trimestre et d'avance.

Le magasin et dépendance avec entre sol formant l'angle des rues de la Mairie et St-Maurice à Madame veuve Laugiane négociante en chaus-

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e MALET notaire commis à ces fins par le jugement précité: il est déposé en son étude où il est tenu à la disposition du public.

DÉSIGNATION
des immeubles
A VENDRE
TELLE QU'ELLE EST FAITE AU
CAHIER DES CHARGES

Premier lot
MAISON
rue de l'Hôtel-de-Ville

Une maison d'habitation située à Cahors rue de la Mairie n° 4 et rues St-Maurice et Fondue-Basse sans numéros, élevée sur caves voûtées et se compose d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et de deux étages carrés avec grenier au-dessus. — Petite cour intérieure. — Le tout d'une contenance ou superficie d'environ deux cent soixante-dix mètres carrés, cadastré section N, numéro 1089 tient d'un côté à la rue de la Mairie, d'autre côté à la maison Esqué et à la rue Fondue-Basse et d'autre côté à la rue St-Maurice. Ensemble toutes les dépendances de cette maison sans aucune exception ni réserve.

L'immeuble ci-dessus désigné est loué en partie savoir:
Le magasin et dépendances formant l'angle des deux rues de l'Hôtel-de-Ville et Fondue-Basse à Monsieur Fort, épiciers moyennant un prix annuel de quatre cent francs payable par trimestre et d'avance.

sures moyennant un prix annuel de trois cent francs payable par semestre et d'avance.

Et le magasin situé rue de la Mairie entre les deux précédents à Monsieur Vincent tailleur, moyennant un prix de trois cent francs payable par semestre et d'avance.

Aucun bail écrit n'existe pour ces locations qui sont purement verbales.

Cet immeuble est assuré contre l'incendie à la Compagnie d'assurance « La Providence ».

A la date du vingt-huit décembre dernier, la maison ci-avant désignée avait, suivant procès-verbal d'adjudication du même jour dressé par Maître MALET notaire à ces fins commis, été, en l'étude du dit notaire, adjugée à Monsieur Henri BONAL, entrepreneur demeurant à Douelle moyennant le prix de douze mille cinq cents francs en sus des charges.

Mais suivant acte fait au greffe le vingt-huit décembre mil neuf cent quatre, enregistré, M. Paul ORLIAC, pharmacien demeurant et domicilié à Cahors, assisté de Maître Camille AUTEFAGE, licencié en droit, avoué près le Tribunal Civil de Cahors, qu'il a constitué à l'effet d'occuper pour lui sur la surenchère et ses suites, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix principal de ladite adjudication et le porter en conséquence à la somme de quatorze mille cinq cents quatre vingt cinq francs en sus des charges de la précédente adjudication et de la présente surenchère ou quoique soit au prix principal, augmenté d'un sixième.

La surenchère dont s'agit a été régulièrement dénoncée suivant acte du Palais du ministère de GONTOU, huissier audiencier en date du trente décembre mil neuf cent quatre à Maître BILLIÈRES avoué de Monsieur Pierre Marie Elie Firmin CAVAIGNAC à qualités prénom-

Et suivant exploit du ministère de MOURGUES huissier à Cahors en date du trente-un décembre mil neuf cent quatre enregistré à M. Henri BONAL, entrepreneur à Douelle, premier adjudicataire pré-nommé.

Avec sommation aux sus-nommés d'avoir à se trouver et com araire le mardi dix-sept janvier mil neuf cent cinq à une heure et demie du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors pour y voir valider ladite surenchère et après jugement de validité ordonner la remise en vente de la maison ci-dessus décrite et désignée, objet de la présente surenchère.

En conséquence de ce qui précède, il est fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Paul ORLIAC, sus-nommé, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors Maître Camille AUTEFAGE, licencié en droit, demeurant en ladite ville Cours de la Chartreuse, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M. Pierre-Marie-Elie-Firmin-Alfred CAVAIGNAC, pré-nommé et qualifié ayant M^e BILLIÈRES pour avoué,

2^o M. Pierre-Jean-Edmond DUFAUR de GAVARDIE, aussi pré-nommé et qualifié,

3^o M. Henri BONAL, entrepreneur à Douelle, premier adjudicataire.

Il sera procédé, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi,

À l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le mardi dix-sept janvier mil neuf cent cinq, à une heure et demie du soir.

À la mise aux enchères et adjudication sur surenchère du sixième après licitation, au plus offrant et

Mise à prix

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs résultant de la surenchère, 14.585 fr. en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué surenchérisseur sous-signé.

Cahors le 31 décembre mil neuf cent quatre.

C. AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors le janvier mil neuf cent cinq, fol. case regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décaies compris.

Le receveur,
signé: LACHAIZE.

S'adresser pour de plus amples renseignements à

1^o Maître MALET, notaire à Cahors Boulevard Gambetta, n° 69, rédacteur et dépositaire du Cahier des Charges.

2^o Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant la vente, 63, Boulevard Gambetta.

3^o Maître C. AUTEFAGE, avoué surenchérisseur, 10, Cours de la Chartreuse qui comme tous les autres avoués, exerçant près le Tribunal Civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

ÉTUDE
de M^e René BILLIÈRES
LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ A CAHORS
63, Boulevard Gambetta, 63

VENTE
SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME
APRÈS LICITATION

L'adjudication aura lieu le mardi dix-sept Janvier mil neuf cent cinq, par devant et à l'audience des criées de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de Cahors, à une heure du soir et heures suivantes.

On fait savoir à qui il appartient d'une délibération du conseil de famille des mineurs CAVAIGNAC ci-après dénommés tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton sud de Cahors le douze novembre mil neuf cent quatre; 2^e d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Cahors le vingt-

trois novembre mil neuf cent quatre homologuant la dite délibération et commettant M^e MALET notaire à Cahors pour dresser le cahier des charges et recevoir les enchères. Et aux requêtes poursuites et diligences de Monsieur Pierre-Marie-Elie-Firmin-Alfred CAVAIGNAC, chevalier de la Légion d'Honneur, autrefois capitaine au 9^e régiment de

chasseurs en garnison à Auch, actuellement en retraite demeurant et domicilié à Cahors agissant en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs: 1^o Mademoiselle Marie-Joséphine-Caroline-Germaine CAVAIGNAC, 2^e Mademoiselle Marie-Joséphine-Caroline-Henriette CAVAIGNAC, 3^e Mademoiselle Charlotte-Marie-Antoinette CAVAIGNAC, domiciliées avec lui, issues de son mariage avec dame Marie-Anne-Philomène-Germaine-Marguerite DUFAUR de GAVARDIE décédée; ayant M^e René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile à Cahors en ses études et personne.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Pierre-Jean-Edmond DUFAUR de GAVARDIE autrefois receveur de l'Enregistrement à Valence-sur-Baïse (Gers), actuellement sans profession demeurant à Cahors, pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs sus-nommés; fonctions auxquelles il a été appelé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton sud de Cahors en date du vingt-un avril mil neuf cent quatre.

Il a été procédé le mercredi vingt-huit décembre mil neuf cent quatre à dix heures du matin et heures suivantes par devant et en l'étude de M^e MALET notaire à Cahors Boulevard Gambetta n° 69, commis à ces fins par le jugement précité, à la vente sur licitation, les étrangers admis, des biens immeubles ci-après désignés, légués à la mineure Marie-Joséphine-Caroline-Henriette CAVAIGNAC, sus-nommée, par sa grand-mère, Madame Catherine-Henriette-Marie-Agathe RICHARD, veuve de Monsieur Pierre-Anne-Firmin-Edouard CAVAIGNAC, quand vivait domiciliée à Cahors, suivant testament olographe de la dite dame en date à Cahors du vingt-trois septembre mil neuf cent trois, décrit conformément à la loi et déposé le dix huit avril mil neuf cent quatre en l'étude du dit M^e MALET après le décès de la testatrice survenue à Cahors le quatorze du mois d'avril même année.

Le château est de par style en Renaissance, situé à flanc de coteau, à deux kilomètres de la ville de Cahors, quinze cents mètres de la voie ferrée et desservi par plusieurs routes dont une belle allée faisant partie du corps du domaine.

La façade sud est flanquée de deux grosses tours rondes et ornée de six fenêtres d'une ornementation très riche.

La façade nord, où est l'entrée principale, est encadrée par des corps de bâtiments destinés à l'orangerie et au logis du fermier d'un côté, et de l'autre par des chais et la chapelle du château dont la voûte très belle en sculpture, où se voient les attributs des quatre évangélistes et des peintures murales.

La porte principale est de par style Renaissance entourée de rinceaux délicatement travaillés, et encadrée d'ornements qui se retrouvent dans les croisées de la même façade.

Au premier étage se trouve une fort belle salle dont le plafond est à caissons à la française et dont la cheminée en pierre est d'une grande richesse de sculpture.

Ce château comprend un grand vestibule, un petit salon, une salle à manger très vaste, voûtée, ornée de sculptures Louis XV, un grand salon, une grande chambre; un boudoir, un cabinet à toilette, une cuisine et un office au rez-de-chaussée; au premier étage, la grande salle et une chambre dans la tour; au deuxième étage, la bibliothèque et deux chambres; au-dessus, la fruiterie et des chambres de domestiques. Le tout entièrement restauré et en très bon état de réparations.

À droite du château et faisant suite à une très belle terrasse se trouve une garenne de chênes séculaires, d'une contenance d'environ cinq à six hectares.

Le ruisseau de la Garonne est à trois cents mètres de la garenne.

Les écuries et les communs du château sont à vingt-cinq mètres en-ployés sur la gauche.

Il n'existe pas de bail écrit pour le domaine ci-dessus désigné, mais il y a un bail à colonat partiaire ou métayage, consenti avec le sieur Constant, verbalement, ainsi qu'un cheptel simple. Ce bail et ce cheptel comprennent l'un toute les terres en culture à l'exception de la garenne, le second deux bœufs, les instruments agricoles: charrues, cabexes et charrettes à bœufs.

Le dit jour vingt-huit décembre mil neuf cent quatre devant le dit M^e MALET et en son étude, les immeubles ci-avant désignés ont été adjugés à Monsieur Jules DUVERGER, industriel, domicilié à Cahors, rue des Mirepoises, n° 5, moyennant le prix de quinze mille cent francs.

Suivant acte fait au greffe le vingt-huit décembre mil neuf cent quatre, Monsieur Emile FOURNIE, propriétaire domicilié à Cahors, quai de Rognard, n° 20, assisté de M^e René BILLIÈRES, avoué qu'il a constitué à l'effet d'occuper pour lui sur la surenchère et ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix principal de la dite adjudication et le porter en conséquence à la somme de dix-sept mille six cent vingt francs.

La surenchère dont s'agit a été régulièrement dénoncée.

En conséquence de ce qui précède, il est fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M^e Emile FOURNIE, sus-nommé, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e René BILLIÈRES, demeurant à Cahors, 63, boulevard Gambetta, avec élection de domicile en son étude et personne.

En présence ou eux dûment appelés,

1^o De Monsieur Pierre-Marie-Elie-Firmin-Alfred CAVAIGNAC, sus-nommé, pris en sa dite qualité de tuteur, ayant M^e René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le dit tribunal.

2^o De Monsieur Jules DUVERGER sus-nommé, n'ayant pas d'avoué constitué.

Et encore en présence de Monsieur Pierre-Jean-Edmond DUFAUR de GAVARDIE sus-nommé, subrogé tuteur des dites mineurs.

Il sera procédé après l'accomplissement des formalités prescrites par

la loi, à l'audience publique des criées du Tribunal de première instance de Cahors, au Palais de Justice, le mardi dix-sept janvier mil neuf cent cinq, à une heure du soir et heures suivantes.

À la mise aux enchères et adjudication sur surenchère du sixième après licitation au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation précède.

Mise à Prix

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de dix-sept mille six cent vingt francs résultant de la surenchère en sus de charges, ci. 17.620

Fait et rédigé le présent placard par moi soussigné, avoué de la partie poursuivante.

Cahors, le trente-un décembre mil neuf cent quatre.

R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le décembre 1904 fol. C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes décaies compris.

Le Receveur,
Signé: LACHAIZE.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e MALET, notaire à Cahors, rédacteur du cahier des charges, et à M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant, qui pourra être chargé d'enchérir, ainsi que tous ses confrères exerçant près le même tribunal.